

L'émulation entraînée par l'entrée dans le monde de la recherche ne doit pas nous amener à fermer les yeux sur les conditions structurelles de la préparation d'un doctorat en France et sur les risques qu'elles font peser sur la santé des doctorant.es ainsi que sur le service public universitaire :

- **Pression à la productivité** : l'injonction de plus en plus forte à la réalisation de la thèse en trois années se couple à l'impératif de publication et d'organisation d'évènements scientifiques. À cela s'ajoutent les impératifs liés aux missions d'enseignement (préparation des cours, surveillance d'examens, corrections de copies...).
- **Précarisation constante des métiers de la recherche et de l'enseignement** : réduction du nombre de contrats doctoraux, concurrence pour les missions d'enseignements, paiements différés des heures effectuées, perspectives d'avenir bouchées à cause du manque de postes au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche... Nombre de doctorant.es sont même contraint.es d'effectuer tout ou partie de leur thèse avec un contrat partiel ou au chômage, ce qui occasionne une précarité et des contraintes administratives supplémentaires alors que France Travail ne reconnaît pas de statut spécifique aux doctorant.es et impose des formations obligatoires sous peine de radiation.
- **Situations de souffrance au travail** : travail isolé, parfois absence d'espace de travail personnel, absence de limites claires entre vie professionnelle et vie personnelle, non-respect fréquent du « droit à la déconnexion », surexposition au risque de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles dans les rapports avec l'encadrement...

La réalisation d'un doctorat n'est ni un loisir, ni une formation étudiante comme une autre. Mobilisons-nous collectivement pour faire valoir nos droits :

- Le droit à un salaire digne et à des conditions d'emploi stables : l'augmentation constante de la pauvreté et de la précarité des doctorant.es et des jeunes docteur.es est inacceptable. Les contrats doctoraux doivent voir leur durée et leur rémunération augmenter.
- La mise en œuvre d'une politique d'emploi à la hauteur des besoins dans l'enseignement supérieur et la recherche.
- Le droit à la dignité et à la considération de la part des collègues titulaires et de l'administration de l'université. Les doctorant.es ne peuvent pas continuer à être considéré.es comme une variable d'ajustement, mal payé.es, pressuré.es et cantonné.es aux tâches dévalorisées alors que ce sont bien souvent elles qui permettent aux UFR de poursuivre leurs activités pédagogiques dans un contexte de sous-encadrement structurel.
- La sensibilisation des directeurs.trices de thèse aux violences sexistes et sexuelles et au harcèlement par une formation obligatoire afin de prévenir les rapports hiérarchiques toxiques.

Cela passe par des revendications concrètes et immédiates que seule la mobilisation des doctorant.es a permis de satisfaire dans d'autres universités françaises :

- La suppression des frais d'inscription pour l'ensemble des doctorant.es : il est impensable de devoir continuer à payer des frais avoisinants désormais 500 euros annuels pour exercer son métier !
- La mensualisation des rémunérations pour les Attaché.es Temporaires Vacataires (ATV) et la signature systématique des contrats de travail avant la prise de poste. Nous rappelons que tout salarié, qu'il relève du privé ou du public, est dans l'obligation de signer un contrat de travail avant d'exercer sa fonction ou sa mission. **L'administration de l'Université de Caen Normandie doit ainsi se mettre en conformité avec la loi sous peine de recours devant les juridictions compétentes.** Si le cadre légal impose la rémunération des vacataires une fois les heures effectuées, rien n'empêche cependant l'administration de donner l'ordre de paiement au mois, au trimestre ou au semestre.

**Doctorant.es, mobilisons-nous pour défendre nos droits
et améliorer nos conditions de travail, d'emploi et de rémunération !**

Solidaires Unitaires Démocratiques



SUD Éducation se revendique d'un **syndicalisme intercatégoriel de lutte et de transformation sociale**. Nous défendons **tous les agent.es, du primaire à l'université**, des BIATSS aux enseignant.es (chercheur.euses), titulaires ou non.

Nous cherchons à faire entendre la voix des agent.es dans les **instances représentatives**, contre la dégradation de nos conditions de travail et les abus de la hiérarchie. En cela, nous rejetons la posture co-gestionnaire des syndicats réformistes qui siègent pour appliquer les réformes au détriment du personnel. Nous sommes conscient.es des limites de l'action institutionnelle et poursuivons l'objectif de construire un vaste **mouvement social**, seul à même d'imposer des politiques nationales et européennes plus justes, solidaires et écologistes.

S'organiser

Dans son organisation, SUD Éducation est attaché aux **principes de démocratie et d'autogestion** : toutes les décisions se prennent localement et collectivement. Nous rejetons le fonctionnement centralisé et hiérarchisé des bureaucraties syndicales, où une instance nationale décide à notre place, et la professionnalisation du travail militant, où des permanent.es déconnecté.es de la réalité parlent à notre place. **Tout.e adhérent.e peut devenir militant.e, chacun.e participant selon ses envies et ses disponibilités.**



Revendiquer

Les revendications portées par SUD Éducation sont décidées collectivement et articulent **les préoccupations immédiates des agent.es à un projet global de transformation sociale**. Pour l'école et l'université, nous nous battons pour un **service public, gratuit, laïque, égalitaire et émancipateur**. Cela dit, l'amélioration effective et durable de nos conditions de travail et de vie ne peut exister que si l'on s'attaque au fonctionnement inégalitaire et autoritaire du capitalisme et de l'État, aux systèmes d'oppression sexiste et raciste, aux logiques productivistes et prédatrices qui détruisent la planète.

Agir

Dans l'action, SUD Éducation essaie de développer constamment **l'unité d'action syndicale**. Nous sommes également attaché.es à **l'autonomie des luttes**, organisées à la base par les agent.es en Assemblée Générale. La **grève** constitue l'un des moyens pour nous libérer du temps afin d'agir collectivement.

SUD Éducation fait partie de l'Union Syndicale Solidaires, au même titre que SUD Recherche EPST et Solidaires Étudiant.es. Cette **organisation interprofessionnelle** est indispensable pour développer la **convergence des luttes** et construire un **rapport de force** capable d'imposer un projet global et alternatif de société.



Le syndicat est ce que nous en faisons !

Rencontrez-nous : tous les lundis de 13h00 à 15h00, salle AD 020 (Bâtiment E1 - annexe droit, campus 1).

Prenez contact : sud-solidaires@unicaen.fr

Renseignez-vous et syndiquez-vous : www.sudeduc14.fr